

REGLEMENT DU CONCOURS « GRAND JEU 50 ANS SIKAFLEX »

ARTICLE 1 : société organisatrice

LA SOCIETE SIKA France SAS, ayant son siège social situé au 84 rue Edouard Vaillant 93350 Le Bourget, prise en la personne de son représentant légal domicilié audit siège en cette qualité organise un jeu du 1^{er} Juillet 2018 au 30 Septembre 2018 inclus intitulé « Grand Jeu 50 ans Sikaflex ».

Le jeu se déroule en 2 phases :

- un instant gagnant dont la délivrance des lots est soumise à obligation d'achat
- la participation au grand tirage au sort

ARTICLE 2 : participants

Ce jeu est ouvert à toutes personnes physiques, majeures, résidant en France Métropolitaine & Corse, à l'exclusion des employés de LA SOCIETE ORGANISATRICE ou appartenant au groupe de la société organisatrice, et de leur famille et toute personne ayant collaboré à la conception ou réalisation du jeu.

Les participants ont une obligation de loyauté vis-à-vis du jeu. Ils s'engagent à participer en personne. Les participations multiples sont interdites.

Chaque adresse mail utilisée doit correspondre à une personne physique réelle existante.

Chaque participant s'engage à justifier qu'il répond bien aux critères de participation en fournissant, à première demande, à la société organisatrice tout justificatif approprié. Tout participant qui refuserait de fournir les justificatifs demandés serait réputé renoncer à sa participation, et donc, le cas échéant, à son lot.

ARTICLE 3 : modalités de participation

Comme toute loterie commerciale, ce jeu est régi par le hasard et chaque participant doit respecter son esprit et son règlement.

3.1 - 1^{ère} chance sur le site internet : 100% gagnant

Le jeu est 100% gagnant, chaque participant gagnera donc un lot parmi ceux défini dans le paragraphe 4.1 de ce règlement, dans la limite des stocks disponibles.

Pour jouer, il suffit de

- Se rendre sur le site www.jeu50ans-sikalfex.fr
- Cocher la case « j'ai lu et j'accepte le règlement du jeu » puis cliquer sur « C'est Parti ! »
- Entrer son adresse email (obligatoire) puis « Commencer »
- Lancer le jeu en cliquant sur « C'est Parti ! »
- Un message s'affiche indiquant au participant le montant de son lot et l'invite à participer au tirage au sort final

Tout comportement abusif ayant pour conséquence une dénaturaison du principe même du jeu (méthodes, combines, manœuvres permettant de supprimer l'effet de hasard par exemple), toute tentative de fraude ou de tricherie de la part d'un participant entrainera la nullité de sa participation.

La participation du jeu est limitée par personne à 1 fois sur toute l'opération.

3.2 – 2^{ème} chance : par tirage au sort :

- Si le participant souhaite participer au tirage au sort, il est invité à cliquer sur « Je participe au tirage au sort ». S'il ne le souhaite pas, il lui suffit de ne pas sélectionner cette case.
- Si le participant a choisi de participer au tirage au sort, il est invité à remplir les champs du formulaire afin que son inscription soit prise en compte.

- * nom, prénom et téléphone obligatoires afin de pouvoir être contacté en cas de gain.
 - Cliquer sur « je valide »

ARTICLE 4 : lots

4.1 : Lots en instants gagnants :

Les lots mis en jeu sont des bons de réductions différée à valoir sur les produits suivants :

GENCODS	LIBELLE_PRODUIT
3 240 240 003 004	Sikaflex 11FC+ Blanc
3 240 240 003 127	Sikaflex 11FC+ Gris béton
3 240 240 003 431	Sikaflex 11FC+ Marron
3 240 240 003 332	Sikaflex 11FC+ Noir
7 612 894 067 910	Sikaflex 11FC+ Beige
7 612 895 223 100	Sikaflex 11FC+ Gachette Blanc
7 612 895 223 049	Sikaflex 11FC+ Gachette Gris béton
7 612 895 411 125	Sikaflex 11FC Evolution Blanc
7 612 895 412 917	Sikaflex 11FC Evolution Gris
7 612 895 412 931	Sikaflex 11FC Evolution Beige
7 612 895 412 955	Sikaflex 11FC Evolution Marron
7 612 895 412 245	Sikaflex 11FC Evolution Noir
7 612 895 466 576	Sikaflex 11FC Evolution LM bâti gris
7 612 895 466 552	Sikaflex 11FC Evolution LM bâti blanc
7 612 895 411 101	Sikaflex 11FC Evolution gachette blanc
7 612 895 349 220	Sikaflex Crystal Clear gachette
7 612 895 252 513	Sikaflex Crystal Clear
7 612 894 977 592	Sikaflex Façade
3 240 240 010 194	Sikaflex AM Blanc
3 240 240 010 187	Sikaflex AM Noir
7 612 894 178 234	Sikaflex Marine Blanc
7 612 894 178 210	Sikaflex Marine Noir

Ces bons ne peuvent pas directement être utilisés en magasin pour obtenir une réduction immédiate. Pour les utiliser, il suffit de faire préalablement l'achat d'un de ces produits dans un magasin distributeur, puis de se connecter sur le site suivant : <https://sikaflex50ans.e-odr.fr> pour demander son remboursement.

La société organisatrice met en jeu 20 000 bons de réduction différée à valoir sur un des produits cités ci-dessus, la répartition des lots est la suivante :

- 18000 bons de réduction différée d'une valeur unitaire de 0,50€ à valoir sur un des produits de la gamme Sikaflex®
- 1200 bons de réduction différée le droit d'un remboursement de 50% du prix de vente TTC d'un produit de la gamme Sikaflex®
- 800 bons de réduction différée offrant le droit d'un remboursement de 100% du prix de vente TTC d'un produit de la gamme Sikaflex, pour l'achat simultané (même jour, même magasin, même ticket de caisse) de deux produits de la gamme Sikaflex®. L'offre de remboursement portant sur le produit le moins cher des deux.

La société organisatrice se réserve le droit de désactiver la page internet d'inscription aux instants gagnants si la totalité des lots a été gagnée.

4.2 : Grand tirage au sort

-1 voyage pour 2 personnes d'une valeur unitaire de 3 000€ : remis sous forme de bons cadeaux Havas Voyage
- 10 I pads d'une valeur unitaire de 359 € TTC

La dotation issue du tirage au sort est nominative.

Pour l'ensemble des lots :

Les lots offerts ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur valeur en argent pour quelque cause que ce soit.

La société organisatrice se réserve le droit de les remplacer, en tout ou partie, par d'autres lots de valeur équivalente, en cas de difficulté extérieure pour obtenir ce qui a été annoncé, notamment une rupture même momentanée.

ARTICLE 5 : détermination des gagnants :

5.1 - Lots en Instants gagnants :

Les gagnants sont désignés par un processus aléatoire de gains instantanés (dits 'instants gagnants')

Lors de la participation sur le site internet www.jeu50ans-sikaflex.fr, le jeu se déclenche et la base des 'instants gagnants' est interrogée. Le participant saura immédiatement la nature du lot gagné. Il recevra dans les heures suivantes, un mail de confirmation avec un code unique pour pouvoir utiliser son bon de réduction différée.

5.2 – Tirage au sort

Un tirage au sort sera effectué le 31 octobre 2018 au siège de LA SOCIETE ORGANISATRICE, sous le contrôle de la SCP Alain SARAGOUSSI et Rémi CHAVALDRET, Huissiers de Justice Associés à PARIS, parmi l'ensemble des inscrits au tirage au sort.

Il ne pourra y avoir qu'un seul gagnant par foyer, même nom, même adresse à l'issue du tirage au sort. La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle. Toute indication d'identité ou d'adresse fautive, illisible, raturée, erronée ou incomplète, entraîne l'élimination immédiate de la participation au jeu. Dans ce cas, la société organisatrice remet en jeu le gain par un nouveau tirage.

Article 6 : Remise des lots :

6.1 – Lots en instants gagnants / jeu 100% gagnant :

Chaque personne se rendant sur le site se verra donner par e-mail un code lui donnant droit à un bon de réduction différée sur un produit de la gamme Sikaflex® à utiliser avant le 31 octobre 2018.

Le site internet édite un code qui sera à rentrer à l'adresse suivante : <https://sikaflex50ans.e-odr.fr>

Pour utiliser son bon de réduction différée, chaque personne doit :

- réaliser son achat entre le 1^{er} juillet 2018 et le 30 septembre 2018.

- se rendre à l'adresse <https://sikaflex50ans.e-odr.fr>

- inscrire le code unique qui lui a été envoyé par mail après sa participation aux instants gagnants

- enregistrer ses preuves d'achat (scannées ou prises en photo)

* Ticket de caisse original faisant apparaître le produit de la gamme Sikaflex® sur lequel il souhaite utiliser son bon de réduction (date, libellé et prix unitaire TTC impérativement entourés).

*Code barre original du produit de la gamme Sikaflex® sur lequel il souhaite utiliser son bon de réduction différée.

-nous fournir son RIB en amont afin que le remboursement puisse être effectué.

Remboursement par virement bancaire sous 6 semaines environ. Offre valable en France Métropolitaine, Corse comprise. Toute demande incomplète, illisible, falsifiée, raturée ou non conforme aux présentes conditions sera considérée comme nulle.

La société organisatrice se réserve la possibilité de procéder à toutes vérifications nécessaires pour s'assurer de la conformité de la participation à l'offre notamment concernant les pièces fournies, l'identité et le domicile des participants.

6.2 – tirage au sort :

Un courrier sera envoyé à chacun des gagnants dans les 60 jours pour les informer des modalités et de la date à laquelle le gain sera remis.

La société organisatrice se réserve la possibilité de procéder à toutes vérifications nécessaires pour s'assurer de la conformité de la participation à l'offre notamment concernant les pièces fournies, l'identité et le domicile des participants.

Les lots non réclamés dans un délai de deux (2) mois à compter de la fin de l'opération seront considérés comme restant la propriété de la société organisatrice.

Pour tous les lots :

La responsabilité de la société organisatrice ne pourra être engagée du fait d'un changement d'adresse ultérieur du participant qui n'aurait pas été notifié à la société organisatrice ou d'une erreur dans les coordonnées portées sur le formulaire d'inscription.

Au cas où les lots ne pourraient pas être remis aux gagnants (exemple: absence de formulaire, erreur dans l'adresse portée sur le formulaire, incidents des services postaux), ceux-ci ne pourront pas être réclamés à la société organisatrice et ne sera pas obligatoirement remis en jeu. D'une manière générale, si l'adresse électronique ne correspond pas à celle des gagnants au moment de l'envoi d'informations relatives à leurs gains ou si des problèmes de réseau, coupure de courant devaient empêcher l'acheminement de ces informations, l'organisateur ne pourra en aucun cas en être tenu pour responsable. Aucune participation financière de la société organisatrice ne pourra être exigée dans ce cas par les gagnants

Ces lots sont attribués personnellement aux gagnants et ne peuvent être cédés à un tiers, échangés ni contre un autre lot ni contre tout autre bien ou service. En aucun cas, il ne pourra être exigé de contrepartie financière en substitution des lots offerts qui ne seront ni repris, ni échangés. Dans les cas où les lots mis en jeu ne seraient plus disponibles pour des raisons indépendantes de la volonté de la société organisatrice, cette dernière s'engage à offrir des lots de nature et valeur équivalentes.

La société organisatrice se réserve le droit de modifier, selon les circonstances, la nature du lot ou de proposer des biens de même valeur.

En aucun cas la société organisatrice ne sera tenue responsable d'une erreur d'acheminement d'un lot, de la perte de celui-ci lors de son expédition ou de tout autre incident pouvant survenir dans les services de la Poste.

ARTICLE 7 : droit d'accès et de rectification

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique par Sika France, responsable de traitement, domicilié à Le Bourget, afin de gérer le remboursement de ses offres commerciales sur les produits et services de l'enseigne Sika. Le DPO est cnil-cil@fr.sika.com. Les données collectées sont indispensables à ce traitement et sont destinées aux services habilités du service marketing Sika France. La base légale du traitement est le consentement des personnes. Les données sont conservées pendant une durée de un an à compter de la clôture de l'opération. Conformément à la loi informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification, d'effacement et à la limitation du traitement sur les informations qui vous concernent, d'un droit d'opposition à la portabilité, à la prospection ou pour motif légitime, d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et d'un droit de définir des

directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre mort en vous adressant à cnil-cil.france@fr.sika.com , accompagné de la copie d'un titre d'identité portant votre signature.

Concernant les demandes de remboursement des bons de réductions

Les données font l'objet d'une saisie par un prestataire au Maroc. Ce pays situé hors UE , le transfert est encadré par les clauses contractuelles types de la Commission européenne, afin de garantir un niveau de protection suffisant des données personnelles. Vous pouvez en obtenir une copie en vous adressant à hcd_comite_securite@high-data.fr.

Chaque Participant est informé que l'Organisateur ne peut utiliser les informations recueillies que dans le strict cadre de l'autorisation accordée par le Participant.

Les participants autorisent par avance la publication à des fins commerciales et publicitaires, de leur nom, de leur adresse et de leur image.

ARTICLE 8: Acceptation du règlement

Le fait de participer au présent jeu implique l'acceptation de ce règlement dans toutes ses conditions et à la renonciation à tout recours contre les décisions de la société organisatrice du jeu.

ARTICLE 9 : faculté de modification/suppression du jeu

La société organisatrice se réserve la faculté de procéder à tout moment à la modification du jeu, à son interruption momentanée ou à sa suppression sans avoir à motiver sa décision et sans que la moindre indemnité puisse lui être réclamée de ce fait.

Le jeu peut être annulé en cas de force majeure.

ARTICLE 10 : Dépôt du règlement chez un Officier Ministériel :

La participation au présent jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement, déposé au sein de la SCP martin graveline, Huissiers de Justice Associés, 1 rue Bayard, 59000 LILLE - NORD (59). Celui-ci est adressé à titre gratuit à toute personne qui en ferait la demande en écrivant à LA SOCIETE ORGANISATRICE, remboursement du timbre au tarif lent en vigueur.

« La participation au présent jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement, déposé au sein de la SCP martin Graveline, Huissiers de Justice Associés, 1 rue Bayard, 59000 LILLE - NORD (59).

Il peut être consulté sur le site internet suivant : <http://www.huissier-59-lille.fr/>

Le règlement est visible directement sur le site internet du jeu en cliquant sur l'onglet « Règlement du jeu ».

ARTICLE 11 : LOI APPLICABLE

Le présent jeu est soumis à la loi française. Tous les litiges auxquels celui-ci pourrait donner lieu, concernant notamment sa validité, son interprétation et, ou son exécution, seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux du ressort du TGI de Bobigny.